



Assurance credit et fausse declaration

Par **boateng**, le **11/05/2009** à **14:45**

Bonjour,

Voila je vous explique ma situation j'essaie d'acheter un logement et tout est bon sauf l'assurance etant atteint d'une maladie rare je ne trouve aucune assurance qui accepte de m'assurer tous les risques et aucune banque ne veut me preter de l'argent si je ne suis pas couvert pour tout les risques a 100% alors que toutes les assurance me refusent les ITT maladie pour le pret et donc pas d'assurance pas de pret pas de appartement. La convention aeras ne sert malheureusement a rien elle permet juste une etude plus approfondire du dossier mais en aucun cas n'oblige une assurance a vous assurer ou une banque a vous preter.

Aussi je souhaiterai savoir quels sont les risques d'une fausses declaration intentionel a l'assurance resiliation de l'assurance? amende? peine de prison? fichage chez les assurances? et si je ne fait jamais appel aux garantie de l'assurance peuvent ils se rendre compte de la fausse declaration?

enfin comme j'ai deja depose des demande d'assurance qui m'ont ete refuse je voulais savoir aussi si les assurances communiquent entre elles? si j'ai fait un premier dossier chez l'assurance A qui ma ete refuse a cause de ma maladie est ce que si je fait un dossier chez l'assurance B celui ci saura que j'ai deja depose un dossier chez l'assurance A qui a ete refuse ?

Merci de votre aide